

REGLEMENT GRAPHIQUE

BOFFRES



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du 05/03/2026 - Approbation du PLUIH



Prescriptions

- ★ Elément de patrimoine protégé (L151-19)
- Batiment repéré pour un changement de destination en zone A et N (L151-11)
- ⚙ Elément de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23)
- ★ ★ ★ ★ Elément de patrimoine protégé (L151-19)
- × × × × × × Diversité commerciale à protéger ou à développer
- Voies, chemins, transport public à conserver et à créer
- ▨ Espace boisé classé (L113-1)
- ▨ Périmètre de captage ou zone soumise à un risque naturel
- ▨ Emplacement réservé
- ▨ Elément de patrimoine protégé (L151-19)
- ▨ Espace vert protégé (L151-23)
- ▨ Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL)
- ▨ Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- × × × × × × Diversité commerciale à protéger ou à développer
- ▨ Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23)

Zonage

- UV - Zone Urbaine village
- UR - Zone Urbaine résidentielle
- URnd - Zone Urbaine résidentielle non densifiable
- UEI - Zone Urbaine industrie
- UL - Zone Urbaine loisirs
- 1AUR - Zone résidentielle à urbaniser
- 2AUE - Zone économique à urbaniser (bloquée)
- A - Zone Agricole
- Ap - Zone Agricole protégée
- At - Zone Agricole touristique
- N - Zone Naturelle
- Ns - Zone Naturelle sensible
- Nt - Zone Naturelle touristique

Emplacements réservés :

Libelle	Bénéficiaire	Surface (m²)
ER02 : Extension du cimetière	commune	1531
ER03 : Installation artisan	commune	129
ER04 : Aménagement d'un équipement public	commune	186
ER05 : Extension du cimetière	commune	531
ER06 : Aménagement d'un équipement public	commune	506
ER07 : Elargissement de voie	commune	748
ER08 : Espace de loisir pour école	commune	1471
ER10 : Elargissement voie communale	commune	2762

